



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022) **Centre éducatif fermé d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)** **Visite du 6 au 9 mai 2019 (2^{ème} visite)**

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé trois bonnes pratiques et émis neuf recommandations, dont une recommandation prise en compte par l'établissement.

Le rapport de visite a été transmis au Garde des sceaux, qui n'a pas formulé d'observations.

1. BONNES PRATIQUES

Le choix d'accepter de poursuivre la prise en charge d'un jeune en fugue ou incarcéré durant son placement, en ne demandant pas systématiquement de mainlevée et en lui conservant autant que possible sa place, permet de reprendre le travail éducatif lors du ré-accueil.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Depuis la venue du contrôleur, le taux d'incarcération a considérablement diminué. Durant l'année 2021, 4 mineurs ont été incarcérés et 2 ont été accueillis de nouveau à la suite du premier mandat de dépôt. Cette diminution s'explique en partie par la présence d'une équipe de professionnels stable, dynamique, proposant une offre d'activité diversifiée et contenante.

Les rares incarcérations donnent systématiquement lieu à une réflexion en équipe sur le ré-accueil du jeune. La proposition est par la suite faite au milieu ouvert et formalisée auprès de la juridiction.

L'implication des jeunes aux travaux d'entretien et de remise en peinture des bâtiments, et notamment des chambres, a une portée éducative autant qu'elle leur apprend des gestes professionnels de base.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique se poursuit au sein du CEF, avec l'ouvrier professionnel. Les travaux d'entretiens sont formalisés dans les emplois du temps du jeune. L'implication des jeunes dans les travaux est par ailleurs mentionnée dans le projet de service du CEF et le règlement

de fonctionnement. Il est d'ailleurs précisé que les dégradations donneront lieu systématiquement à une mesure de réparation.

De très nombreuses et variées activités culturelles ou de loisirs sont organisées, avec une réelle vertu éducative.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Tous les ans, les projets d'activités sont évalués et rediscutés lors des dialogues de gestion avec la direction territoriale.

Actuellement au CEF d'Épinay sur Seine le pôle pédagogique est composé de 3 professionnels :

- 1 professeur des écoles mis à disposition par l'Education nationale.
- 1 professeur technique Culture et Savoir de Bases (CSB).
- 1 éducateur technique sur les Activités Physiques et Sportives (APS).

Ces professionnels interviennent au sein même du CEF pour proposer, encadrer, animer des activités et des ateliers en interne.

Ce programme d'activités constitue un des outils indispensables pour une relation éducative de qualité et contribue à la structuration de la journée et à l'instauration d'un cadre sécurisant et donc contenant.

L'évaluation de chaque mineur permet de repérer au mieux ses besoins dans ce domaine et d'élaborer des propositions adaptées susceptibles de développer les potentialités de l'adolescent. A cette fin, les activités sont consignées dans l'emploi du temps individuel du mineur. Ces activités sont quotidiennes et encadrées de façon permanente par les personnels, qui peuvent s'appuyer, le cas échéant sur des ressources extérieures. Le programme d'activités est mis en œuvre durant les trois phases de la prise en charge. Il est formalisé dans le projet d'établissement sous forme d'un planning d'activités qui doit être actualisé hebdomadairement, affiché et connu des usagers comme des professionnels.

L'objectif étant de travailler le projet individuel d'insertion socio-éducatif permettant ainsi aux jeunes pris en charge, le temps du placement (6 mois), de reprendre un rythme de vie et de pouvoir préparer un projet de sortie qui leur permettra de réintégrer le droit commun.

Activités/ateliers interne au CEF

- Bilan et remise à niveau scolaire par le biais du professeur des écoles. Les matières prioritairement travaillées sont le français (écriture et lecture) et les mathématiques, afin d'évaluer le niveau des jeunes en vue d'une reprise de scolarité et de se présenter à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG).

CFG ; diplôme français de niveau V qui certifie l'acquisition de connaissances générales de base et de capacités d'insertion sociale et professionnelle. Il s'adresse notamment à des personnes sorties du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle

reconnue. C'est le premier niveau de diplôme de formation générale de l'Éducation nationale.

- Culture et Savoir de Bases par le biais du professeur technique qui intervient en complément des savoirs transmis par le professeur des écoles.

Le travail proposé par le professeur technique CSB est basé sur l'éveil et l'ouverture d'esprit sur diverses thématiques (culturel par le biais de visite de musée, petits travaux manuels, sorties, ciné-débat...). Ce qui nous permet d'observer et d'évaluer au travers de ces activités « le savoir être », « le vivre ensemble » « l'estime de soi ».

- Activités Physiques et Sportives animées et encadrées par l'éducateur technique sportif. L'éducation physique et sportive, par les situations riches en sensations et émotions participe à l'éducation à la santé et à la sécurité. Tout en répondant au "besoin de bouger" et au "plaisir d'agir", elle donne aux jeunes le sens de l'effort et de la persévérance. Elle est également l'occasion d'acquérir des notions et de construire des compétences utiles dans la vie de tous les jours.

En plus des activités et ateliers proposés par l'équipe pédagogique du CEF, nous nous appuyons sur des intervenants extérieurs qui viennent à la rencontre de nos jeunes au CEF, afin d'élargir notre offre.

- La sophrologie, travail sur « l'estime de soi » et « le bien-être ».

- La médiation animale, travail sur « le savoir être », la prise en compte de l'autre, le respect de l'animal et par déclinaison le respect des autres.

- Atelier maroquinerie, activité manuelle qui permet de fabriquer divers objets en cuir en respectant des consignes de sécurité et une méthode de confection. Atelier sur lequel les jeunes partent d'un matériau brut pour en faire un objet (ceinture, porte-clefs...). Travail sur soi, la patience, respect des règles et consignes...

De plus, il est à noter l'implication des professionnels des pôles, santé et technique, qui animent et encadrent des ateliers.

- Pôle santé. Mise en place d'ateliers de prévention sur les conduites à risques adolescentes, de soins du visage, participation aux commissions cuisine pour l'élaboration des menus avec le concours des agents techniques cuisine.

- Pôle cuisine. Co-encadrement et animation avec l'équipe éducative sur des ateliers cuisine.

- Pôle technique. Accompagnement des jeunes par la maîtresse de maison sur les questions d'hygiène (aide à la bonne tenue des chambres et des parties communes, lavage, pliage des vêtements...). Encadrement et animation d'ateliers de rénovation et de réparation par l'agent technique de maintenance (amélioration du cadre de vie du CEF, pose de

revêtement mural, peinture, entretien des espaces verts, nettoyage et entretien des espaces extérieurs...).

Quelques exemples d'ateliers culturels

- Signature d'une convention territoriale fin 2020 avec le Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme qui propose à nos jeunes divers parcours éducatifs.

- Atelier pédagogique « Les Pastilles sonores » du 08 au 29 janvier 2021

- Atelier pédagogique « Des histoires dessinées entre ici et ailleurs » du 18 octobre 2021 au 17 décembre 2021, mutualisation de cet atelier avec un service du territoire

- Renouvellement d'une convention avec l'Association Prévention Site Villette (APSV) au Parc de la Villette.

- Atelier pédagogique « Projet expression corporel » danse et théâtre, du 01 décembre 2020 au 09 février 2021.

- Atelier pédagogique « Ça match au Zénith » action en lien avec les jeux olympiques de Paris 2024, du 12 mai 2021 au 15 juin 2021.

Convention nouvellement signée avec une association « Licencia Poética » qui nous propose au sein du CEF des ateliers artistiques, vidéo, écriture, chant.....

Des conventions avec de nouveaux partenaires sont en cours de finalisation pour étoffer notre panel d'activités et d'ateliers proposés aux jeunes que nous accueillons au CEF.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 LA DIRECTION ET LES EDUCATEURS

La stabilisation de l'équipe de direction doit être confortée et pérennisée. La directrice doit, en outre, pouvoir s'appuyer sur un secrétariat à même d'assurer un suivi administratif régulier.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Bien que l'équipe soit composée à 80% de professionnels contractuels, il est à noter une stabilisation des effectifs depuis septembre 2019. Depuis la venue du CGLPL, la directrice est en CDI et un des RUE est titulaire du poste ; le second est missionné. L'équipe de direction est stable depuis avril 2018.

Par ailleurs, depuis deux ans, le secrétariat bénéficie du renfort d'une apprentie. L'adjointe administrative est titulaire et en poste depuis 2013 semble s'être redynamisée depuis la mise en place de temps de télé travail.

Le personnel éducatif doit faire l'objet d'une attention particulière, tant vis-à-vis du recrutement, que de la formation continue. Une stabilisation des équipes et leur professionnalisation doivent impérativement être recherchées.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Au regard de la stabilisation de l'équipe pluridisciplinaire, nous avons co-construit avec l'Ecole Nationale de la PJJ un plan de formation favorisant ainsi la montée en compétence des professionnels. Nous avons également mobilisé les professionnels non diplômés sur une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience afin de valoriser leur parcours professionnel. Actuellement, 5 éducateurs sont dans une démarche de VAE éducateur spécialisé. Nous avons mis en place des groupes de travail avec ces professionnels afin de les accompagner et les soutenir dans cette démarche.

L'objectif à moyen terme étant l'harmonisation des pratiques et réussir à fédérer l'équipe autour du projet de service dans un souci constant d'amélioration de la qualité de prise en charge.

L'ensemble des professionnels a bénéficié d'un plan local de formation sur site à partir de mai 2019. Plusieurs sessions ont été animées par le pôle territorial de formation (PTF) et ont permis de dispenser une formation commune à tous les professionnels. Les axes principaux travaillés ont été le rôle de l'éducateur, les audiences, les écrits professionnels, la cohésion d'équipe et la gestion de la violence.

Un des axes prioritaires reste la mise en place d'actions de formation sur site afin de toucher un maximum d'agents.

2.2 LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET LE LIVRET D'ACCUEIL

L'actualisation du projet d'établissement, du règlement intérieur et du livret d'accueil doit être menée rapidement à terme afin de rendre ces documents conformes à la réalité de fonctionnement du centre éducatif fermé. L'association des professionnels dans cette actualisation doit être recherchée afin que ces documents constituent une véritable référence partagée, d'autant plus nécessaire que les équipes ne sont pas stables.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le projet d'établissement du CEF a été conçu dans le respect des orientations fixées par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il s'inscrit comme une déclinaison du projet territorial de la Seine Saint Denis 2019-2021.

Cette actualisation a été effectuée de façon participative avec toute l'équipe du CEF en associant les professionnels notamment lors de nombreux temps de réunions de fonctionnement. Ces réunions de fonctionnement étaient préparées en réunion de direction avec les deux responsables d'unité et la directrice. Les réunions de fonctionnement ont été animées par le trinôme de direction. Ce temps de travail collégial a débuté en septembre 2019 et s'est achevé en novembre 2020. La méthodologie a été la suivante :

-9 réunions de fonctionnement une journée par mois avec une thématique bien définie et construite au préalable par l'équipe de direction de sorte à nourrir les échanges en partant du projet de service déjà existant. Les thématiques retenues ont été la référence éducative, les activités et les camps, les audiences, les écrits professionnels, les gratifications et les

sanctions, les entretiens éducatifs, le travail avec les familles, le DIPC, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.

-3 groupes de travail étaient alors constitués lors de ces réunions animées par les trois cadres puis une restitution plénière était réalisée en fin de journée

-des comptes rendus de réunions ont été rédigés et transmis à l'équipe avec des relevés de décision

Enfin, une rédaction de l'actualisation du projet d'établissement a été effectuée par la directrice. Le projet de service a été validé par la DT et en CTS le 17 Novembre 2021.

2.3 LE DOSSIER DES MINEURS

Les dossiers individuels des jeunes doivent être tenus avec plus de rigueur et actualisés avec les éléments pertinents tout au long du placement.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les dossiers des jeunes sont classés au secrétariat et répartis en sous pochettes et actualisés au long du placement.

Les documents individuels de prise en charge et leurs avenants doivent être systématiquement élaborés et formalisés. Les professionnels doivent s'astreindre à rédiger des rapports éducatifs pouvant être transmis aux autorités judiciaires.

100% des DIPC ont été réalisés en 2021. Une marge de progression reste néanmoins à tenir sur la formalisation des avenants.

2.4 LA PRISE EN CHARGE ET L'EXERCICE DES DROITS

La direction et l'équipe éducative doivent renforcer l'implication de la famille dans le cadre du suivi de l'affaire pénale et de la prise en charge éducative du mineur placé, et la traduire dans les documents institutionnels.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les parents sont reçus lors d'un entretien d'accueil par un des cadres et un référent éducatif. Par la suite, ils sont convoqués dans le mois pour la formalisation du DIPC. Durant le placement, trois synthèses se tiennent avec le service de milieu ouvert, durant lesquelles systématiquement, les parents sont conviés en deuxième partie pour échanger sur le placement et les perspectives à venir. Par ailleurs, les éducateurs en service le lundi appellent systématiquement les parents pour faire le point sur le déroulement des droits de visite et d'hébergement du weekend précédent.

Concernant le suivi de l'affaire pénale, cette dimension est travaillée en articulation avec le service de milieu ouvert. Les liens avec les avocats sont également facilités afin de permettre aux jeunes de rencontrer leur conseil.

2.5 LA SANTE

La mise en place de revues de dossiers individuels permettrait une meilleure prise en charge des jeunes en favorisant le dialogue entre les intervenants sociaux et l'équipe médicale.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le pôle santé (psychologue et infirmière) est présent à toutes les réunions de service et de synthèse. Une sous pochette santé permet un suivi de la prise en charge des jeunes en garantissant le respect du secret médical puisque les éléments confidentiels restent sous clé dans le bureau de l'infirmière. Par ailleurs de nombreux entretiens pôle santé/pôle éducatif ont lieu en binôme.

2.6 LA DISCIPLINE

La liste des manquements à la discipline doit figurer au règlement de fonctionnement au même titre que la liste des sanctions, qui doit être actualisée. Les décisions disciplinaires doivent être notifiées par écrit. Une motivation a minima de celles-ci est indispensable. Les notes d'incident et les sanctions prononcées doivent être toutes archivées au dossier du jeune

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les manquements au cadre sont évoqués en réunions d'équipe et font référence au chapitre 4 du règlement de fonctionnement faisant référence au non-respect des lois et transgressions. Une typologie des réponses en fonction des manquements y est précisée.

Les décisions de sanctions ne sont pas notifiées par écrit. En revanche, le jeune est reçu par un cadre et un référent éducatif afin de lui signifier sa sanction. Des notes d'incidents sont également transmises à la juridiction.

L'usage de la contention physique semble bien être réservé à des situations d'urgence et limité à des gestes d'apaisement et d'enveloppement, obéissant ainsi aux principes de nécessité et de proportionnalité. Toutefois, chaque contention, pour exceptionnelle qu'elle soit, doit faire l'objet d'un compte-rendu circonstancié, d'une information aux titulaires de l'autorité parentale et d'une reprise en équipe et avec le jeune.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Aucun usage à la contention n'est à mentionner. L'équipe est sensibilisée au fait de devoir interpellier les forces de l'ordre et/ou les pompiers en cas de besoin.

2.7 L'ETABLISSEMENT (RECOMMANDATION PRISE EN COMPTE)

La terrasse, au centre de la vie quotidienne des jeunes, doit être aménagée pour permettre de s'asseoir et offrir une protection contre les intempéries et le soleil.

SITUATION EN 2022 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Du matériel (tables, bancs, parasols) a été acheté et est installé lorsque le temps s’y prête.
Un revêtement recouvre le sol de la terrasse afin de prévenir les glissades.